



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 18.02.2014 L'an deux mille quatorze et le vingt quatre février à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, SABY, Mrs RAYNAL, DE GUALY, KOWALCZYK, BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL.

N° 14/13

Absents : Mr MARTY, Mme DESFARGES-CARRERE (excusée), Mr RASKOPF, Mmes BORIES (excusée), BONNÉ, Mrs BALOUP, DELBES, Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

Secrétaire : Mme BORELLO.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Monsieur Delpoux*

**REMISE GRACIEUSE
DES PENALITES DE
RETARD TAXES P.C. –
SAYAG Mathieu**

En raison de problèmes financiers, Monsieur SAYAG Mathieu a demandé une remise gracieuse des pénalités de retard sur le paiement des taxes d'urbanisme concernant le numéro de permis de construire PC 81257 08 A 0001 au 21 rue Sabanel 81160 SAINT-JUERY.

Montant et date de l'échéance : 744 € pour le 12/02/2011

Montant et date de paiement : 744 € le 19/09/2013

Majoration : 37 €

Intérêts de retard : 84 €

Total des pénalités : 121 €

Adopté à l'unanimité

Vu l'Article L.251 A du livre des procédures fiscales

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'accorder la remise gracieuse des pénalités d'un montant de 121 euros liquidées pour défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 26 mars 2014
Jacques LASSERRE
Maire